

Gestion des financements et placements

RS5880 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	314, 313
Formacode(s)	32623
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	25/02/2022
Date d'échéance	25/02/2027

Certificateur(s)

ASSO FRANCAISE TRESORIERES ENTREPRISE · SIRET : 31497433800076

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification « Gestion des financements et placements » répond aux besoins en compétences techniques complémentaires recherchées par les entreprises pour développer une expertise en matière de financement d'entreprise et de placement des excédents de trésorerie, de la conception à l'exécution de ces projets : sélection des outils, définition des modalités, exécution des opérations et maîtrise des conséquences et risques associés.

La compétence « Gestion des financements et placements » a profondément évolué depuis les dix dernières années, notamment à la suite de la crise financière de 2008 : moindre recours aux financements bancaires, augmentation des émissions obligataires, accès aux marchés désintermédiés, nouveaux placements dans un contexte de taux négatifs... La compétence recherche de financements devient ainsi une compétence indispensable à maîtriser pour les professionnels.

Les titulaires sont en effet en mesure de définir une politique de financement et placement pour une entreprise, de développer un jugement critique sur les propositions reçues, et d'effectuer des recommandations, de les mettre en place et de suivre les solutions choisies, en s'appuyant sur la palette exhaustive des financements et placements disponibles actuellement.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Construire un plan de financement pluri-annuel, en identifiant les besoins et excédents de prévisionnels, en évaluant la dynamique des prévisions et les hypothèses associées, en vue d'effectuer des propositions de financement pertinentes pour l'entreprise compte tenu des caractéristiques de cette dernière et de sa politique de financement
- Comparer des options de financement (bancaire, obligataire ou autre) dans une optique coûts/bénéfices en déterminant le coût des alternatives, la maturité moyenne, les montants accessibles et les contraintes et modalités juridiques des différentes options, pour formuler in fine une recommandation sur la solution de financement à mettre en œuvre
- Construire une proposition de nouvelle émission obligataire crédible et pertinente compte tenu de la situation financière de l'entreprise en décryptant les informations de marché relatives aux obligations déjà émises par une entreprise, en identifiant les différentes composantes du prix, l'appétence des investisseurs, et en déterminant un calendrier prévisionnel d'opération avec l'identification des fenêtres d'émission possibles dans un contexte particulier en vue de permettre à l'entreprise de se financer sur les marchés de capitaux
- Mettre en place des financements bancaires et obligataires, en s'appuyant sur les étapes et séquences temporelles systématiquement rencontrées dans ces opérations, afin de permettre à l'entreprise de lever les financements décidés lors de l'élaboration du plan de financement
- Dans le cadre du suivi des financements existants, formaliser une demande aux prêteurs, en identifiant les

conséquences de l'opération ou transaction ou évènement sur le dit financement, en déduisant les éventuelles modifications à apporter à la documentation contractuelle, et en anticipant les réticences éventuelles des prêteurs sur l'opération/transaction/évènement, en vue de s'assurer de la compatibilité d'un/une opération / transaction / évènement avec les engagements contractuels des financements existants

- Définir une politique de placement conformément à des objectifs fixés et un profil de risque défini, en mobilisant les concepts structurants dans ce domaine (risque, rendement, liquidité, typologie des outils, classement comptable...), en vue de déterminer le cadre des allocations d'actif possibles
- Choisir le(s) placement(s) le(s) plus adapté(s), en analysant les offres commerciales de placement, en évaluant les propositions avec l'aide du référentiel (rentabilité-risque-liquidité) de manière à vérifier la bonne adéquation avec la politique de placement et en phase avec la gestion du besoin en fonds de roulement

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les activités visées par la certification sont réglementées au niveau de :

- Réglementation CRA et Petites agences de notation qui oblige les entreprises à justifier, via un courrier circonstancié à l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'absence de recours à une « petite » agence de notation dans l'hypothèse où une entreprise fait appel à deux « grandes » agences.
- Directive Prospectus qui définit les exigences documentaires (notamment les facteurs de risques) pour le recours à des financements de marché. Le prospectus doit obtenir l'accord du régulateur AMF.
- Législation bancaire européenne (CRD IV et CRR – Capital Requirements Directive and Regulation) qui est susceptible de durcir les conditions d'accès au crédit, d'augmenter le prix de certains produits financiers.
- Obligations par les banques de respect des embargos et des sanctions économiques (y compris émanant des autorités américaines : par exemple les règles dites « OFAC » du nom de l'agence américaine chargée de les appliquer : Office of Foreign Assets Control) qui obligent les trésoriers à fournir des informations et des engagements contractuels.
- Normes comptables internationales (entre autres IFRS 7, 9, 13, 16, IA S32).
- Normes comptables françaises pour les instruments financiers.
- Recommandations de l'OCDE en matière fiscale qui peut affecter significativement la manière dont les trésoreries décident des modes de financements internes à un groupe, dette versus capital, avec un impact sur la déductibilité par les entreprises des charges financières.
- La loi Macron autorisant désormais le prêt interentreprises pour les microentreprises, PME et ETI.
- La loi LME pour le respect des délais de paiement.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Justifier

o d'un niveau 5 ou 6 en comptabilité, finance, gestion avec ou sans spécialisation trésorerie,

o d'une expérience professionnelle de 10 ans dans la fonction finance

o ainsi que d'une connaissance de base en mathématiques financières (notamment calcul d'intérêts, actualisation...) et sur les états financiers d'une entreprise et les indicateurs financiers utilisés (fonds propres, dettes financières, EBE ...).

Ou

- Justifier d'un niveau 7 et d'une expérience de 2 ans dans une fonction finance/trésorerie.

Une vérification préalable des prérequis sera réalisée lors de l'inscription à la formation certifiante.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

5 membres de jury de certification :

- 2 membres internes (responsable de l'organisation de la certification compris)
- 3 membres extérieurs à l'AFTE : professionnels du domaine de la trésorerie d'entreprise ou des fonctions connexes

Base légale

Date de décision	25/02/2022
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	25/02/2027

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	1	—	—	—
2019	6	—	—	—
2018	2	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RS2534

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://www.afte.com/les-cycles-metiers-avec-option-certifiante>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5880/>

Où se former

Formations référencées	4
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	918 € – 5 730 €
Durée	45 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	2
Parcours menés à terme	2
Taux d'achèvement	100 %
Période	10/2024 – 12/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	2
Montant total engagé	5 078 €

Coût moyen par dossier	2 539 €
Durée moyenne	23 h
Période	07/2024 – 09/2024
Reste à charge titulaire	67 %
France compétences	33 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.